**Zeitschrift:** Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse

Herausgeber: Aînés

**Band:** 24 (1994)

Heft: 2

**Artikel:** L'AVDEMS... vous connaissez?

Autor: [s.n.]

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-829136

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

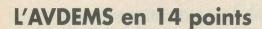
**Download PDF: 25.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# L'AVDEMS...

# **VOUS CONNAISSEZ?**

L'AVDEMS (Association vaudoise d'établissements médico-sociaux) a été créée dans le but d'assurer le bien-être des pensionnaires. Association professionnelle et patronale, elle fixe les règles déontologiques que ses membres doivent respecter vis-à-vis de leurs pensionnaires, familles et collaborateurs. Elle définit également, avec les partenaires sociaux, les moyens à mettre à la disposition des établissements. Enfin, elle défend l'intérêt de ses membres et met en oeuvre toute mesure destinée à la bonne marche des établissements.



L'AVDEMS est une Association d'établissements médico-sociaux au service de personnes adultes et âgées, dépendantes sur le plan social, physique ou psychique et qui requièrent des soins spécifiques.

En tant qu'Association d'établissements exploités sous des formes juridiques diverses, l'AVDEMS entend agir à la fois -dans l'esprit d'une Association profes-

sionnelle et

- dans l'esprit d'une Association patro-

# Dans l'esprit d'une Association profes-

2. L'AVDEMS se fixe comme but suprême de veiller à ce que tout établissement membre ait comme norme déontologique, guidant ses activités et ses actes, le bien-être des pensionnaires.

## Pour réaliser ce but, l'AVDEMS

• fixe ses règles déontologiques pour



Des heures communes plus sympathiques grâce à une bonne organisation dans les EMS. C'est aussi une mission de l'AVDEMS!

les relations avec les pensionnaires, les familles, les partenaires et les collaborateurs

- définit périodiquement, avec les partenaires sociaux et en fonction de la typologie évolutive de la clientèle, les types de prestations visant au respect de la personnalité et au bien-être des pensionnaires, dans le cadre des moyens à dispo-
- 3. L'AVDEMS définit le rôle des établissements dans l'ensemble du système sanitaire, ainsi que les moyens qui doivent être mis à sa disposition pour le remplir. Elle négocie sa politique avec ses partenaires.
- 4. Pour favoriser l'intégration des membres dans l'Association, l'AVDEMS
- conseille et oriente les établissements, de manière générale, sur les principes de saine gestion et de bonne marche de l'entreprise
- sur demande ou en cas de nécessité, conseille les établissements, de manière

- particulière, sur les étapes de mise à niveau optimal
- s'assure que dans un délai donné ces établissements observent les normes d'éthique de l'Association
- soutient les établissements dans leurs efforts de mise à niveau
- prend les mesures qui s'imposent à l'égard de tout établissement qui ne répond pas aux normes déontologiques et/ou aux principes de saine gestion.
- L'AVDEMS crée, encourage, inspire les conditions-cadre permettant la formation de base et permanente des diverses professions exercées dans les EMS (de la direction à la base).
- o. L'AVDEMS définit une politique de communication:

# andems

Au pied du Jura, l'EMS Fondation Cdt. Baud, à Apples.

• à l'intérieur, elle définit des moyens d'information efficaces pour ses membres sur les sujets actuels et pratiques qui les touchent ou sur des sujets d'intérêt général

• à l'extérieur, elle veille à ce que l'Association soit connue de la collectivité publique. Elle promeut l'image de marque de l'Association. Par une information claire, elle prend les mesures préventives ou immédiates propres à empêcher tout préjudice à l'image globale de l'Association.

# Dans l'esprit d'une Association patronale

- 7. L'AVDEMS représente et défend auprès des partenaires et des tiers les intérêts communs à tous les établissements, quelle que soit leur forme juridique.
- 8. L'AVDEMS s'efforce de susciter les conditions-cadre les plus aptes à préserver la liberté d'entreprendre et l'autonomie de gestion.
- 9. L'AVDEMS définit selon le besoin le niveau d'intervention de l'Association, afin de ne pas se substituer arbitrairement aux établissements dans leurs relations avec l'extérieur.
- 10. L'AVDEMS cherche à éviter l'apparition de conditions susceptibles de créer des conflits sociaux. Elle entretient des relations régulières avec les syndicats.
- 11. L'AVDEMS fixe clairement et périodiquement avec les partenaires les devoirs et les droits respectifs.

Elle veille à ne pas se laisser charger contre son gré de responsabilités qui l'éloignent de son statut d'Association et de ses priorités.

- 12. L'AVDEMS conduit ou participe aux études prospectives sur l'évolution des besoins qualitatifs et quantitatifs de la collectivité âgée et dépendante des EMS dans leur ensemble.
- Elle encourage, suit et négocie des modes nouveaux d'appui aux personnes âgées et dépendantes dans la perspective des réseaux de soins coordonnés (CMS EMS Hôp.)

• Elle entend être un moteur dans ces recherches et dans la mise en œuvre de

projets pilotes

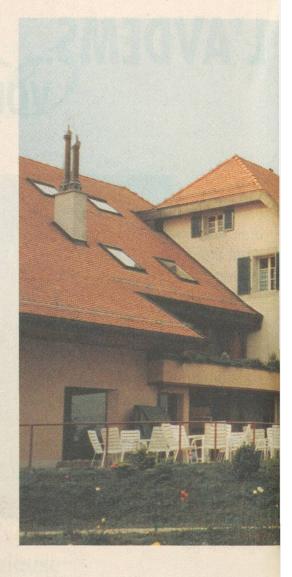
• Elle en informe régulièrement ses membres.

# **Quelques chiffres**

Année	nombre d'EMS membres
1960 1980	70
1991 1993	140 153

- En 1992 les EMS représentaient 6000 lits, soit 58% des lits sanitaires du canton de Vaud.
- Les EMS vaudois emploient quelque 5000 collaborateurs.
- La population hébergée est composée principalement de femmes (73%) dont l'âge moyen est de 82 ans.
- Les perspectives pour les prochaines année font état d'une augmentation importante du pourcentage de personnes âgées.

Année	population de plus de 65 ans
1970	11,50%
2010	19,40%
2040	28,21%



- 13. L'AVDEMS peut proposer à ses membres un certain nombre de prestations de services spécifiques qu'elle se fait rétribuer.
- 14. L'AVDEMS fixe de manière claire les relations qu'elle entend entretenir avec ses sociétés existantes ou à créer. Dans cette ligne,
- elle renonce à ce qui nuit à l'identité de l'ensemble de l'AVDEMS
- elle veille à ce que les représentants de l'AVDEMS dans les institutions spécialisées défendent les principes fondamentaux de la politique définie par l'Association.

Informations: AVDEMS, Pré-de-la-Tour 7, 1009 Pully - tél. 021/729 59 75 - fax 021/729 59 84

# 150 EMS, UN LABEL DE QUALITÉ. COMMENT CELA SE PASSE



andems

aujourd'hui plusieurs documents de référence qui seront à la base du label de qualité, dénominateur commun de chaque membre de l'association.

Dès 1994, un contrat de collaboration sera passé entre l'AVDEMS et l'EMS. Il établira les droits et obligations de chacun et impliquera un respect mutuel des statuts, de la politique de l'association. Une charte éthique fixera le cadre déontologique de l'EMS.

Il appartiendra aux EMS de mettre en pratique leur engagement. L'AVDEMS est prête à les appuyer dans ce sens, mais se montrera très ferme sur le respect du contrat.

# ASSOCIATION VAUDOISE D'ÉTABLISSEMENTS MÉDICO-SOCIAUX

Malgré une baisse d'environ 3% des ressources annoncées par l'Etat de Vaud pour 1993, tout sera fait pour offrir une même qualité de prestations aux 5000 personnes hébergées. L'AVDEMS entend renforcer sa position de partenaire au sein du système vaudois de la santé.

En 2015, le canton de Vaud comptera près de 180 000 personnes de 65 ans et plus. On estime que 10 000 d'entre elles nécessiteront un hébergement. L'Etat devra prendre les mesures qui s'imposent pour faire face à cette situation. L'AVDEMS se pose en partenaire à part entière et offre

- des solutions adaptées (accueil temporaire, court et long séjours),

- un savoir-faire et des collaborateurs qualifiés et motivés,

des lieux de vie axés sur le bien-être de la personne.

Si certains établissements travaillent déjà sur leurs propres concepts d'accueil et d'hébergement, l'association élabore C'est au Mont-Pélerin, au-dessus de Vevey, que l'on découvre la Maison du Pélerin, également membre de l'AVDEMS.



N°2 Février 1994 aînés 25



L'un des 150 membres de l'AVDEMS: l'EMS «La Faverge» à Oron-la-Ville.

### QU'EST-CE QU'UN EMS?

L'EMS est un lieu de vie offrant des prestations médico-sociales (prestations hôtelières, soins, animation) dans le cadre de longs séjours, de courts séjours ou d'un accueil temporaire.

Ces établissements se répartissent en 5 missions, selon les clients qu'ils accueillent:

• la gériatrie somatique pour des personnes atteintes de troubles physiques liés à l'âge;

• la psychogériatrie pour des personnes souffrant d'affections psychiques liées à l'âge, allant des états dépressifs graves jusqu'aux démences et syndromes psycho-organiques (SPO);

la psychiatrie pour des personnes jeunes ou âgées atteintes de pathologies psychiatriques (psychoses, Korsakoff, débilités...);

• les lits sociaux destinés à des personnes seules, isolées, dont la vie à domicile devient impossible;

les autres missions dans des domaines prospectifs (troubles neurologiques du sida, par exemple).

## L'EMS, UN MAILLON INDISPENSABLE DANS LA CHAÎNE DE LA SANTÉ

Actuellement, un réseau de soins coordonnés est à l'étude. Il devrait permettre, dans un avenir assez proche, d'optimaliser la collaboration entre différents organismes de prise en charge:

**les hôpitaux** posent le diagnostic et assurent les traitements aigus;

**les CTR** (centres de traitement et de réadaptation) permettent la rééducation post-hospitalière;

les CMS (centres médico-sociaux) proposent divers types de soins à domicile; les EMS (établissements médico-sociaux) hébergent des personnes âgées dépendantes.

L'évolution de la demande a permis le développement de structures intermédiaires dans les EMS, traditionnellement orientés vers le long séjour.

Le court séjour, ou l'hébergement de courte durée, permet la décharge momentanée de l'entourage. L'incitation économique est le point fort du dispositif actuel. En effet, les dispositions de la convention permettent aux patients de bénéficier de 30 jours d'hébergement par année, au prix de Fr. 25.- par jour.

L'UAT (unité d'accueil temporaire) est un ensemble de prestations conventionnelles permettant à certains bénéficiaires de profiter des services d'un EMS (soins, repas, animation...) sans y vivre de façon permanente. Ces personnes apportent de l'«oxygène» aux résidants à temps complet et permettent aux personnes âgées de prendre contact avec l'établissement médico-social, évitant ainsi le stress d'une admission brutale.

Les repas chauds, livrés à domicile, sont une bonne solution en cas d'incapacité passagère.

Les appartements communautaires permettent à leurs locataires de bénéficier des structures de l'EMS: soins, surveillance, repas..., tout en conservant leur indépendance.

Les urgences médico-sociales, sont des courts séjours non planifiés destinés à des personnes qui ne peuvent momentanément pas rester à la maison (défaillance de l'entourage, soins à domicile insuffisants...).